

**Departement Fédéral de l'Economie,
de la Formation et de la Recherche (DEFR)**
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller Fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Nous traversons une période exceptionnelle, sans précédent dans l'histoire moderne.
Les mécanismes de soutiens aux entreprises ont été pensés en temps ordinaires et ne permettent pas de faire face à la gravité et l'ampleur de la situation actuelle.

Depuis le 17 mars, le Conseil Fédéral recommande à tous de rester à la maison et la plupart des commerces non essentiels sont fermés. Cette mesure est lourde de conséquences pour les entrepreneurs.

Certes, les mesures de réduction de l'horaire de travail (ou chômage partiel) sont assouplies mais les indépendants, les dirigeants et leurs conjoints, les salariés en CDD ou à horaire variables n'y ont pas droit. Or tous ces gens ont des familles à nourrir, des charges à payer, etc.

D'autre part, plusieurs communiqués nous invitent à nous rapprocher des organismes de cautionnement (type FAE, Fond d'Aide aux Entreprises) ou des banques cantonales afin de soumettre une demande de prêt simplifiée remboursable sous 7 ans.

Ceci n'est pas une aide ! C'est un endettement que nos sociétés pourront difficilement assumer en sortie de crise.

Cette situation est scandaleuse car en plus de la faillite professionnelle, beaucoup d'entre nous risquent ainsi la faillite personnelle.

Rien n'est à la hauteur de ce que nous traversons.

Il s'agit de la survie de nos entreprises : 99% des entreprises en Suisse sont des PME de moins de 250 personnes ; elles assument 70% des emplois en Suisse¹. Beaucoup sont fragiles. Personne (entreprises ou citoyens) ne doit rester au bord du chemin.

Que se passera-t-il lorsque cette partie de la population (les indépendants, les entrepreneurs, les commerçants, etc) n'aura plus de salaire pour pouvoir se nourrir ?

¹Source: Statistique structurelle des entreprises STATENT - Etat des données: 22.08.2019
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/structure-economie-entreprises/pme.htm>

Là encore, personne ne semble envisager ce scénario mais il se pourrait que ce soit celui des émeutes, des pillages et finalement de l'anarchie car ces gens auront faim.

Nous ne pouvons pas envisager que l'Etat puisse ne rien faire.

Personne n'avait envisagé ce scénario et les mesures en place ne sont pas à la hauteur d'un pays comme la Suisse.

Nous demandons urgemment qu'un plan exceptionnel de soutien aux entreprises soit élaboré

Par l'intermédiaire de sa présidente – Sandrine de Kermel, l'ADER formule les propositions suivantes :

Salaires : extension du mécanisme de réduction de l'horaire de travail aux

- **travailleurs contraints de rester à la maison** du fait de la fermeture des écoles et des structures d'accueil
- travailleurs en contrat à durée déterminée (CDD) et aux **travailleurs temporaires** avec versement de la RHT jusqu'à la fin des rapports de travail convenus
- **apprentis**
- **chefs d'entreprise, aux indépendants ainsi que leurs conjoints travaillant dans l'entreprise**

Objectif : éviter que le manque de ressources financières n'amène la population à s'affranchir des règles de la vie en société.

Fiscalité : suspension sans pénalités du paiement des

- impôts fédéraux directs et des acomptes TVA
- impôts cantonaux et communaux
- taxes cantonales et communales

Objectif : éviter des démarches inutiles et chronophages de recouvrement.

Assurances : suspension sans pénalités du paiement des

- cotisations sociales (employeur et employés)
- cotisations au 2e pilier
- cotisations aux assurances LAA, LAAC, IJM
- paiement de l'Impôt à la Source
- cotisations d'assurance entreprise et autres

Objectif : l'Etat se substitue aux assurances. Les malades doivent pouvoir être soignés en toutes circonstances d'ici la fin des effets de la pandémie.

Loyers : suspension du paiement des loyers professionnels

Objectif : les bailleurs privés et communaux doivent être soutenus par l'Etat.
Aucune société ne doit être expulsée durant cette période.

Encours

Plutôt que de demander aux entreprises de faire une demande d'avance de trésorerie à taux 0%, l'ADER propose qu'au contraire, chaque entreprise soumette à un fond/organisme ses créances afin que celles-ci puissent être honorées par l'Etat afin d'assainir la trésorerie des entreprises en sortie de crise.

Objectifs :

- 1) abroger l'avance de trésorerie aux entreprises afin d'éviter le surendettement qui les mènera à la faillite, cela permet également d'éviter que ces fonds soient mal utilisés et protéger ainsi les créances fournisseurs
- 2) assainir la situation dès le 01 mars 2020 pour permettre une reprise rapide et sereine.

L'enjeu de tout cela est de mettre les compteurs à zéro afin de permettre une reprise dans les meilleures conditions. A ce jour personne ne sait combien de temps cette situation va durer.

Quelle sera la configuration de notre pays si les PME qui représentent 99% des entreprises en Suisse et 70% des emplois venaient à fermer dans les prochains mois ?

Je sollicite toute votre attention sur ce sujet extrêmement sensible et me tiens à votre entière disposition pour en débattre plus en détail.

Versoix, le 19 mars 2020
Sandrine de Kermel, Présidente
079 154 55 04